

Les 15 et 16 ont été en suite du mariage par contrat (Art. 1^{er})
 Les Tables nuptiales ont été faites par les officiers de l'Etat civil, dans le mois qui suivra
 l'acte du mariage de l'année précédente : elles seront annexées à chacun des doubles
 registres, et à cet effet, les Procureurs impériaux sont chargés de veiller à ce qu'aucun double
 ne soit en retard par les Maires ou Greffes du Tribunal, dans les trois mois de délai
 fixé par la loi.
 Les Tables nuptiales et décennales seront faites sur papier simple et certifiées par les
 Procureurs impériaux (Art. 4)
 Voici le modèle à suivre pour la Table des Actes de Mariage. Si le cadre joint à la fin de chaque
 registre est insuffisant, il faut en joindre un autre de la même dimension et contour ce
 cadre de la même manière.

Table alphabétique des Mariages. — 1837

NOMS ET PRÉNOMS	DATES	DES ACTES
M. (Monsieur) (Monsieur) (Monsieur)	20 Janvier	
M. (Monsieur) (Monsieur) (Monsieur)	8 Juillet	
M. (Monsieur) (Monsieur) (Monsieur)	27 novembre	

Table et autres est certifiée exacte dans toutes ses parties par nous (1)
 Procureurs impériaux, les Officiers publics de l'Etat Civil.
 1837